

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE TRAVAIL EN ÉQUIPES SUCCESSIVES EN 1994 : *recours accru et diversification*

Dans le secteur marchand non agricole, un établissement sur huit recourait au travail en équipes successives (ou travail posté) en 1994. Cette proportion a augmenté par rapport à la précédente enquête de 1990, bien plus qu'entre 1986 et 1990. Toutefois, la part de salariés concernés demeure stable, aux alentours de 11,5 %.

Le travail posté permet à l'entreprise de faire travailler successivement des équipes sur un même poste ou ensemble de postes de travail, à condition de ne pas se chevaucher. Un accord de branche ou d'entreprise conditionne sa mise en oeuvre. Dans l'industrie, cela permet d'augmenter la durée d'utilisation des équipements et, dans les industries de process, de ne pas les arrêter. Dans les services c'est, comme dans les cliniques et les hôpitaux, le moyen d'allonger l'amplitude d'ouverture ou d'assurer une continuité indispensable.

Forme d'organisation du travail majoritairement utilisée dans l'industrie, elle s'y décline le plus souvent en un système de deux équipes discontinues, exception faite du secteur de l'industrie des biens intermédiaires qui utilise aussi bien le discontinu que le semi-continu ou le continu. Peu utilisé dans le secteur tertiaire, le travail posté y prend le plus souvent la forme de trois équipes en continu. Plus l'établissement est grand, plus il recourt au travail posté en combinant les différentes formes d'organisation.

Davantage d'établissements utilisent le travail posté en 1994...

En 1994, 12,3 % des établissements du secteur marchand non agricole ont utilisé le travail en équipes successives. Réamorcée depuis 1986, la progression de ce mode d'organisation s'est accentuée après 1990 (9,6 % des établissements en 1986, 10,6 % en 1990) (1). Le travail posté est essentiellement pratiqué dans l'industrie où 31 % des établissements y recourent, contre 6 % dans le secteur tertiaire. Cette proportion varie toutefois fortement selon que l'on se situe dans les industries des biens intermédiaires, des biens d'équipement ou des biens de consommation (tableau 1).

Le recours au travail en équipes augmente avec la taille de l'établissement : environ un sur dix le pratique parmi ceux comptant moins

(1) - Le changement de nomenclature d'activité et l'élargissement du champ de l'enquête intervenus entre 1990 et 1994 limiteront les possibilités de comparaison entre ces deux périodes (cf. encadré 2).



de 50 salariés, et plus de six sur dix parmi ceux de 500 salariés ou plus (graphique 1). Mais la croissance du travail posté ne concerne que les établissements de moins de 500 salariés, comme c'était déjà le cas entre 1986 et 1990.

...mais le nombre de salariés concernés reste stable

En 1994, 11,6 % de l'ensemble des salariés permanents à temps complet travaillent en équipes successives. Le travail posté ne s'étant pas étendu dans les grandes unités, cette proportion est globalement stable par rapport à 1990, pour les ouvriers comme pour les autres salariés.

Comme le recours au travail posté par les entreprises, la proportion de salariés en équipes croît avec la taille de l'établissement, atteignant plus de 20 % pour les unités de 500 salariés ou plus, et près de 50 % pour les ouvriers de ces établissements (graphique 2). Mais seuls les établissements de taille moyenne (200 à 499 salariés) ont vu la proportion d'ouvriers en équipes s'accroître depuis 1990 (+2 points).

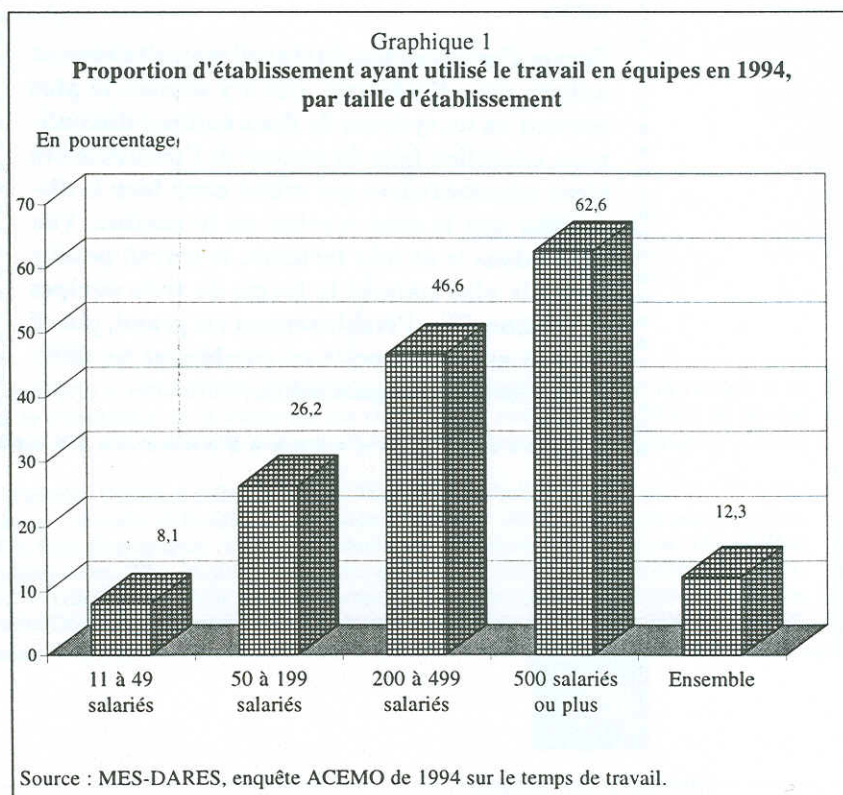
Les ouvriers sont les plus concernés par le travail en équipes : parmi eux, un sur cinq est posté, contre seulement 4 % pour les non-ouvriers. Néanmoins, cette dernière catégorie peut, pour partie, recourir des postes d'ouvriers dans quelques secteurs du tertiaire et dans certaines branches de l'industrie comme le textile, la métallurgie et la chimie dont la convention collective ne comprend pas cette classification.

Malgré la tendance à la baisse des effectifs ouvriers la proportion de ceux qui travaillent en équipes n'a cessé de progresser depuis 1957 (graphique 3). Dans l'industrie elle atteint 37 % et dans les industries de biens intermédiaires, près de 50 %.

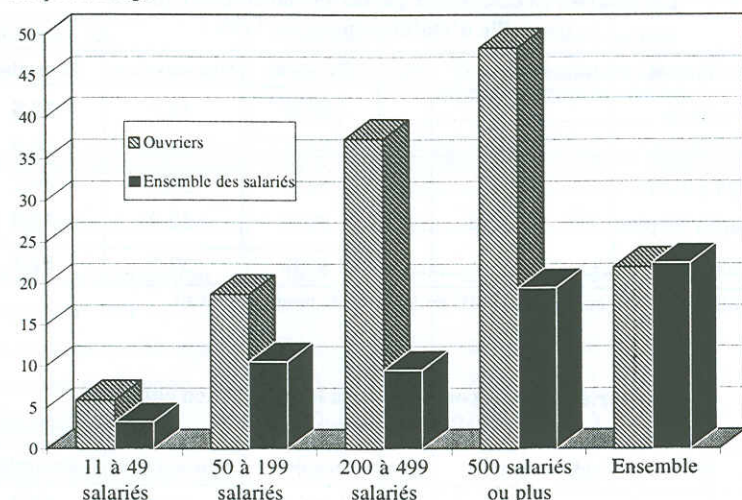
Tableau 1
Proportion d'établissements utilisant le travail en équipes successives en 1994

Secteur d'activité	1994
Industrie	31,0
dont :	
Industries agricoles et alimentaires	34,4
Industrie des biens de consommation	22,0
Habillement, cuir	6,7
Édition, imprimerie, reproduction	34,8
Pharmacie, parfumerie et entretien	26,5
Industries des équipements du foyer	20,1
Industrie automobile	37,2
Industrie des biens d'équipement	17,0
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	31,4
Industries des équipements mécaniques	17,5
Industries des équipements électriques et électroniques	12,7
Industrie des biens intermédiaires	42,0
Industries des produits minéraux	35,5
Industrie textile	57,4
Industries du bois et du papier	32,6
Chimie, caoutchouc, plastiques	62,3
Métallurgie et transformation des métaux	35,3
Industries des composants électriques et électroniques	32,2
Production de combustibles et de carburants	46,0
Eau, gaz, électricité	9,7
Construction	1,1
Tertiaire	6,2
dont :	
Transports	9,3
Santé, action sociale	30,8
Ensemble	12,3

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

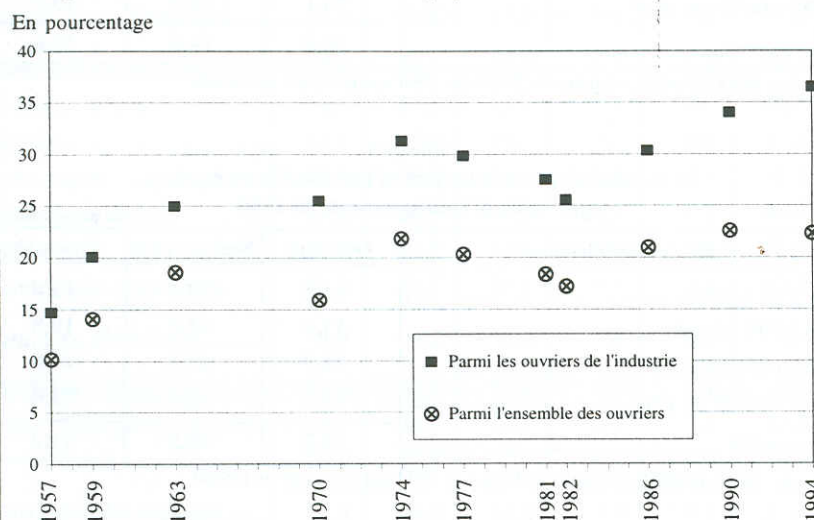


Graphique 2
Proportion de salariés en équipes en 1994, par taille d'établissement
En pourcentage



Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

Graphique 3
Proportion d'ouvriers travaillant en équipes dans l'industrie, de 1957 à 1994
En pourcentage



Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

Tableau 2
Répartition des salariés en équipes en 1994
par type d'organisation du travail et nombre d'équipes

En pourcentage

Type d'organisation du travail	Ouvriers	Non-ouvriers	Ensemble salariés en équipes
Discontinu	55,9	37,7	52,3
dont : deux équipes	55,2	35,1	51,2
Semi-continu	28,9	16,8	26,5
dont : trois équipes	26,7	13,8	24,2
quatre équipes	1,9	2,0	1,9
Continu	15,2	45,5	21,2
dont : trois équipes	3,7	21,2	7,1
quatre équipes	2,9	4,3	3,2
cinq et six équipes	8,4	15,4	9,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

Encadré 1

TROIS GRANDS TYPES DE TRAVAIL EN ÉQUIPES

Depuis 1986, l'organisation du travail en équipes est appréciée non seulement par le nombre d'équipes, mais aussi à travers la distinction entre trois grands types : « discontinu », « semi-continu » et « continu ».

L'introduction de ces notions ne privilégie plus la seule organisation du travail des salariés. Elle prend également en compte la durée d'utilisation des équipements, le type de travail en équipes étant fonction du mode de rotation d'un groupe de salariés sur un même ensemble de postes de travail.

En revanche, les enquêtes Emploi de l'INSEE et Conditions de Travail de la DARES, menées auprès des salariés, partent du point de vue de ces derniers sur l'organisation en équipes alternantes. Dans l'automobile, par exemple, il est fréquent de rencontrer une organisation dans laquelle les ouvriers alternent équipes du matin et de l'après-midi, tandis que d'autres travaillent en équipe de nuit fixe. Dans ce cas, ceux qui alternent matin/après-midi déclarent majoritairement travailler en équipes 2 x 8 alternantes, alors que ceux en nuit fixe déclarent avoir les mêmes horaires tous les jours et ne sont donc pas considérés comme des salariés en équipes alternantes.

Dans la présente enquête, menée auprès des directions d'établissement, la durée d'utilisation des équipements (DUE) est l'angle d'analyse. On considérera donc, toujours sur le même exemple, que trois équipes se succèdent sur cet ensemble de postes. C'est la raison pour laquelle le taux de salariés en équipes est plus élevé dans l'enquête ACEMO.

Dans le *travail en discontinu*, la production est généralement interrompue la nuit et le week-end. Le discontinu repose dans sa quasi-totalité sur des systèmes en deux équipes. On a donc assimilé dans l'enquête les trois équipes discontinues aux trois équipes semi-continues. Leur très faible poids et leur mode de rotation, qui souvent n'entraîne qu'une très courte interruption de fonctionnement sur 24 heures, justifient un tel choix.

Dans le *semi-continu*, l'entreprise fonctionne 24 heures sur 24 mais s'arrête en fin de semaine. Le semi-continu repose essentiellement sur trois équipes.

Dans le *continu*, aucun arrêt n'est prévu. Avant l'introduction de ce critère dans l'enquête de 1986, le travail en continu était assimilé au travail en cinq équipes et plus. Or les systèmes en trois équipes forment une large part du travail en continu qui ne pouvait être appréciée auparavant. Enfin, les équipes sont organisées en dissociant la durée du travail des salariés de la durée de présence de l'équipe, notamment parce que la prise de repos se fait par roulement.

Une organisation en équipes continues dans le tertiaire et discontinues dans l'industrie

Le travail en équipes successives se décline selon trois grands types d'organisation : le travail en discontinu qui repose presque exclusivement sur des systèmes en deux équipes, le semi-continu essentiellement en trois équipes, et le continu en trois équipes et plus (encadré 1).

Le travail en discontinu reste majoritaire parmi les salariés postés, comme en 1990. Néanmoins, chez les non-ouvriers, les systèmes en continu progressent de 5 points au détriment du discontinu et surtout du semi-continu : ils sont ainsi trois fois plus nombreux que les ouvriers à travailler en continu (tableau 2).

Comme l'intensité du recours au travail posté, son organisation diffère selon les secteurs d'activité. Dans l'industrie des biens intermédiaires il est très largement diffusé et le système d'équipes en continu fréquent. L'utilisation des trois types d'équipes y est très courante. Dans les biens d'équipement, le recours au travail en équipes est peu fréquent et s'effectue pour l'essentiel sous la forme du discontinu, système également majoritaire dans les biens de consommation (tableau 6).

Le travail en discontinu est toujours le plus répandu

De façon aussi ample qu'en 1990, le travail en discontinu reste le mode d'organisation majoritaire pour les ouvriers postés (56 %), et ceci quelle que soit la taille de l'établissement. Entre 1990 et 1994, la part du discontinu diminue cependant dans les établissements de moins de 500 salariés, mais progresse de plus de 6 points dans ceux de 500 salariés ou plus (tableau 3).

Tableau 3
Les salariés en discontinu parmi les salariés en équipes par taille d'établissement, en 1994

En pourcentage

Taille de l'établissement	Ouvriers	Non-ouvriers	Ensemble
11 à 49 salariés	60,8	55,7	59,5
50 à 199 salariés	54,2	41,0	51,4
200 à 499 salariés	52,3	33,3	49,1
500 salariés ou plus	57,9	32,9	52,9
Ensemble	55,9	37,7	52,3

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

Tableau 4
Les salariés en semi-continu parmi les salariés en équipes par taille d'établissement, en 1994

En pourcentage

Taille de l'établissement	Ouvriers	Non-ouvriers	Ensemble
11 à 49 salariés	27,4	14,7	25,5
50 à 199 salariés	32,0	17,0	28,9
200 à 499 salariés	30,9	21,4	29,3
500 salariés ou plus	26,1	14,7	23,7
Ensemble	28,9	16,8	26,6

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

Tableau 5
Les salariés en continu parmi les salariés en équipes par taille d'établissement, en 1994

En pourcentage

Taille de l'établissement	Ouvriers	Non-ouvriers	Ensemble
11 à 49 salariés	11,8	29,6	15,4
50 à 199 salariés	13,8	42,0	19,8
200 à 499 salariés	16,7	45,3	21,6
500 salariés ou plus	15,9	52,4	23,4
Ensemble	15,2	45,5	21,2

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

L'automobile, les biens d'équipement et les biens de consommation sont les industries où le travail en discontinu est le plus fréquent au sein du travail en équipes (respectivement 80 %, 79 % et 70 % des salariés en équipes). La proportion atteint même 82 % dans la construction navale, la construction électrique et l'équipement du foyer (tableau 6).

Le travail en semi-continu concerne un quart des salariés postés

Globalement, le poids du semi-continu dans l'ensemble des systèmes d'équipes reste stable. En 1994 comme en 1990, 27 % des salariés postés travaillent en semi-continu,

et presque tous en trois équipes : une équipe de matin, une d'après-midi et une de nuit, l'établissement étant fermé en fin de semaine. Cette proportion croît avec la taille de l'établissement, jusqu'au seuil des établissements de 500 salariés ou plus. Au-delà elle diminue (tableau 4),

Le système des équipes en semi-continu est beaucoup plus répandu dans l'industrie des biens intermédiaires (37 % des salariés en équipes). C'est même le système dominant dans la chimie avec près de la moitié des salariés en équipes de ce secteur (tableau 6). La métallurgie et la transformation des métaux recourent également beaucoup au semi-continu, plus fréquemment organisé en quatre équipes que dans les autres secteurs.

Tableau 6
Répartition des salariés postés selon le système d'équipes, par secteurs en 1994

	Discontinu		Semi-continu				Continu				
	Deux équipes	Ensemble	Trois équipes	Quatre équipes	Cinq équipes	Ensemble	Trois équipes	Quatre équipes	Cinq équipes	Six équipes et plus	Ensemble
Industrie	54,0	54,6	26,9	2,2	0,1	29,2	2,6	3,0	8,6	2,1	16,2
Ind. agricole et aliment.	64,0	65,3	24,6	0,8	0,0	25,4	3,1	1,3	4,0	0,9	9,3
Biens de consommation	70,3	70,8	20,5	1,2	0,1	21,8	4,0	0,7	2,9	0,0	7,9
Habillement, cuir	73,3	73,3	25,0	0,0	0,5	25,5	1,3	0,0	0,0	0,0	1,3
Édition, imprimerie, repro. .	63,2	64,3	21,4	1,6	0,0	22,9	10,7	0,4	2,5	0,0	14,1
Pharmacie, parfumerie	57,1	57,4	29,8	2,1	0,2	32,1	0,3	2,6	7,5	0,1	10,5
Équipement du foyer	82,2	82,5	14,9	0,6	0,0	15,5	0,2	0,3	1,4	0,0	2,0
Industrie automobile	79,3	79,6	18,7	0,4	0,1	19,3	0,6	0,2	0,3	0,0	1,1
Biens d'équipement	78,9	79,3	17,5	1,2	0,0	18,8	0,9	0,2	0,7	0,1	1,9
Construction navale	82,0	82,1	16,1	0,2	0,0	16,4	0,0	0,1	1,0	1,0	1,5
Équipements mécaniques ...	76,3	76,9	19,8	1,2	0,0	21,0	1,0	0,4	0,7	0,0	2,1
Équipements électriques	81,3	81,6	13,5	2,8	0,1	16,5	1,7	0,0	0,2	0,0	1,9
Biens intermédiaires	37,6	38,3	33,7	3,4	0,1	37,3	3,0	5,4	14,5	1,5	24,4
Produits minéraux	33,1	33,8	17,0	1,1	0,0	18,3	5,8	25,2	13,6	3,3	47,9
Textile	41,1	42,9	40,0	3,0	0,0	43,1	6,0	1,3	6,3	0,3	14,0
Bois, papier	39,6	39,7	29,0	2,2	0,2	31,4	0,8	3,5	23,0	1,5	28,9
Chimie, caoutchouc	28,0	28,5	40,9	4,1	0,3	44,9	2,2	5,2	17,1	2,0	26,6
Métallurgie	42,7	43,7	33,5	5,0	0,1	38,5	2,3	1,6	13,8	0,0	17,8
Composants électriques	52,3	52,7	30,9	1,6	0,1	32,7	3,9	1,1	5,6	3,9	14,6
Eau, gaz, électricité	5,9	6,2	0,4	0,0	0,1	0,6	1,4	0,1	3,4	88,2	93,2
Tertiaire	37,8	40,7	11,7	0,7	0,1	14,3	28,8	4,0	3,3	8,9	44,9
dont : Transports	35,2	38,1	12,7	0,9	0,3	17,5	26,6	2,5	5,1	9,2	44,3
Santé	23,0	25,5	6,0	0,2	0,0	6,7	49,3	6,6	0,5	1,5	67,8
Ensemble des secteurs	51,2	52,3	24,2	1,9	0,1	26,6	7,1	3,2	7,6	2,2	21,2

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

En dehors de ces industries de process, l'industrie textile recourt autant au semi-continu qu'au discontinu.

Le travail en continu, surtout utilisé en trois ou cinq équipes

En 1994 comme en 1990, deux salariés en équipes sur dix seulement travaillent en continu. Parmi les ouvriers, 15 % sont dans ce cas, soit moins qu'en 1990.

C'est dans les grands établissements que le travail en continu est le plus développé. Mais si la proportion de salariés en équipes aug-

mente avec la taille de l'établissement, pour les ouvriers elle décroît à partir du seuil de 500 salariés (tableau 5).

Le travail en continu est plutôt organisé en trois équipes ou en cinq équipes, mais la situation diffère sensiblement entre l'industrie et le tertiaire. Dans l'industrie, les quatre équipes reculent au profit des cinq équipes. Pour les ouvriers, le système en trois équipes chute fortement au profit d'une organisation en cinq équipes, qui concerne désormais 7 % des ouvriers.

Le travail posté en continu est surtout développé dans le secteur

des biens intermédiaires : un quart des salariés en équipes, et 14 % dans le seul système des cinq équipes (tableau 6). L'industrie des produits minéraux est la plus forte utilisatrice du continu dans ce secteur avec un salarié posté sur deux, et se distingue par la prédominance du système en quatre équipes (25 % des salariés postés).

Le secteur de l'eau-gaz-électricité est atypique dans l'industrie puisque 93 % des salariés sont en continu, et presque exclusivement sur la base de six équipes (tableau 6).

Au sein d'un même établissement, un seul type d'organisation, le plus souvent discontinu

L'enquête reposant sur des questionnaires d'établissements, il est possible de fournir un éclairage plus fin sur l'organisation du travail posté, en particulier sur la coexistence de différents systèmes d'équipes au sein du même établissement (2).

Parmi les 12,3 % d'établissements qui recouraient au travail en équipes en 1994, près des quatre cinquièmes n'ont utilisé qu'un seul mode d'organisation du travail posté, discontinu, semi-continu ou

(2) - En revanche, les établissements n'étant pas les mêmes à avoir répondu aux enquêtes successives, il est impossible de fournir des éléments quant à l'abandon ou à l'introduction des différents systèmes de travail en équipes.

continu. Dans la moitié des cas, il s'agit de travail en équipes discontinu. Par rapport à 1990, la part du semi-continu comme seul mode d'organisation progresse légèrement.

Comme en 1990, plus l'établissement est grand, plus l'organisation du travail en équipes est diversifiée. Parmi les établissements de moins de 50 salariés, la quasi-totalité ont un seul mode d'organisation, et plus d'un sur deux uniquement en discontinu. Dans ceux de 500 salariés ou plus, trois sur dix recourent seulement au discontinu. En revanche, plus de 16 % cumulent les trois modalités : discontinu, semi-continu et continu (tableau 7).

Les résultats sont différents si l'on considère non plus les établissements, mais les salariés postés de ces établissements. 44 % des salariés postés travaillent dans un éta-

blissement qui met en oeuvre un seul mode de travail posté, un quart dans un établissement n'utilisant que le discontinu. Dans les petits établissements, ces proportions sont respectivement de 83 % et de 52 %, dans les plus grands de 24 % et de 13 %. A l'opposé un tiers des salariés postés des établissements de 500 salariés ou plus travaillent dans un établissement combinant les trois modes d'organisation (tableau 8).

L'organisation du travail dépend aussi du secteur d'activité, et le contraste est important entre les secteurs industriels et les autres. Dans l'industrie, l'organisation du travail posté est beaucoup plus diversifiée : 62 % des salariés travaillent dans un établissement ayant au moins deux modes d'organisation différents, dont un tiers dans le discontinu et semi-continu, et 20 % dans les trois systèmes conjugués.

Tableau 7
Répartition des établissements pratiquant le travail posté selon les systèmes d'équipes existant dans l'établissement, par taille, en 1994

Taille de l'établissement	Discontinu seul	Semi-continu seul	Continu seul	Total un seul mode	Discontinu et semi-continu	Discontinu et continu	Continu et semi-continu	Les trois modes	Ensemble
11 à 49 salariés	58,0	18,4	11,9	88,3	7,9	2,7	0,6	0,4	100,0
50 à 199 salariés ..	45,8	14,1	12,5	72,4	19,1	4,4	1,6	3,4	100,0
200 à 499 salariés	33,3	11,2	9,4	53,8	28,5	7,7	2,4	7,6	100,0
500 sal. ou plus	29,0	6,9	9,6	45,5	29,1	6,9	2,0	16,4	100,0
Ensemble	49,9	15,6	11,8	77,3	14,8	4,0	1,2	2,6	100,0

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

Tableau 8
Répartition des salariés postés selon les systèmes d'équipes pratiqués dans leur établissement, par taille, en 1994

Taille de l'établissement	Discontinu seul	Semi-continu seul	Continu seul	Total un seul mode	Discontinu et semi-continu	Discontinu et continu	Continu et semi-continu	Les trois modes	Ensemble
11 à 49 salariés	51,9	18,9	12,1	82,9	11,4	4,3	0,7	0,6	100,0
50 à 199 salariés ..	34,5	13,7	13,1	61,3	26,0	6,2	2,3	4,2	100,0
200 à 499 salariés	23,3	10,2	9,4	42,9	33,4	9,5	3,2	11,0	100,0
500 sal. ou plus	13,0	3,2	7,8	24,0	32,2	9,3	1,7	32,8	100,0
Ensemble	25,0	9,2	10,0	44,2	28,8	8,0	2,1	16,9	100,0

Source : MES-DARES, enquête ACEMO de 1994 sur le temps de travail.

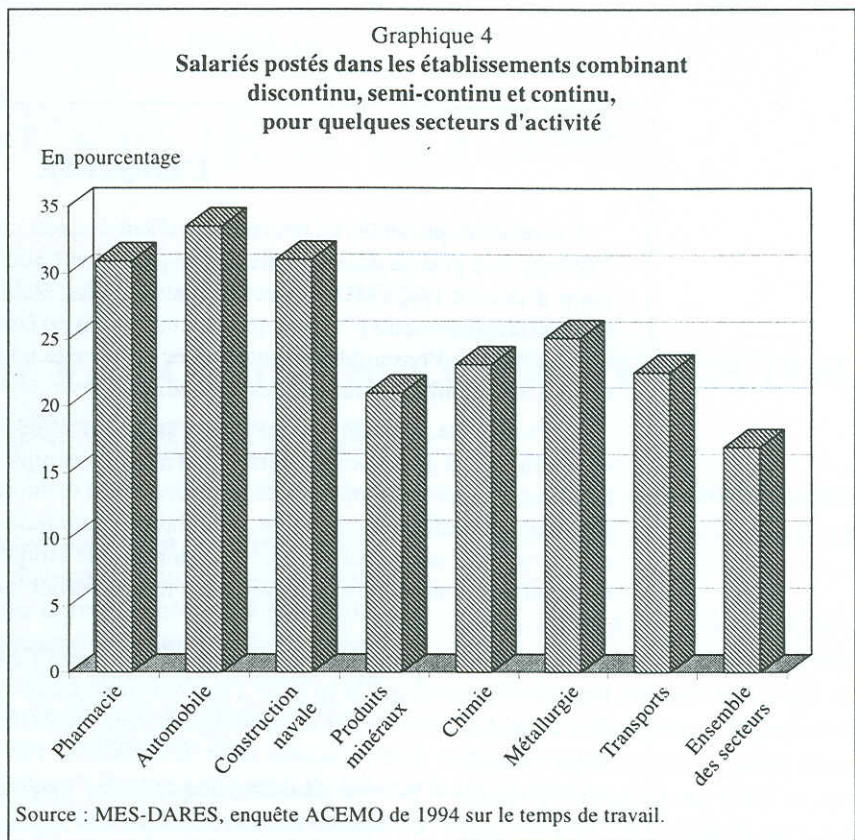
La présence simultanée de trois systèmes d'équipes est particulièrement fréquente dans l'industrie automobile (33 % des salariés) et les industries des biens intermédiaires (20 %) (graphique 4).

Le secteur tertiaire : un faible recours au travail en équipes, mais la plus grosse utilisation des trois équipes en continu

En 1994, dans le tertiaire, 6 % seulement des établissements recouraient au travail en équipes et deux secteurs, uniquement, avaient une utilisation significative de ce mode d'organisation : les transports d'une part et la santé-action sociale (3) avec 31 % des établissements.

Dans le tertiaire, à la différence de l'industrie où l'organisation en deux équipes domine, l'organisation du travail en trois équipes est la forme la plus usitée. Celle-ci repose presque exclusivement sur le système des trois équipes en continu. Ainsi, dans le secteur de la santé et de l'action sociale, qui en est une illustration parfaite, près de sept salariés en équipes sur dix sont en continu, la moitié d'entre eux

(3) - Ne rentrent dans le champ de l'enquête que les établissements privés du secteur de la santé et de l'action sociale.



travaillant en trois équipes (tableau 6).

Dans les hôpitaux et les cliniques, ce système permet d'assurer la présence du personnel infirmier 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les équipes du matin sont cependant un peu plus nombreuses que celles de l'après-midi et de nuit car elles assurent plus de soins. Cette organisation repose sur un cycle, en général de deux voire de quatre semaines, afin de permettre

une répartition équilibrée des jours non travaillés, en particulier de fin de semaine et fériés, tout en respectant la durée légale du travail.

Par ailleurs, le mode d'organisation est beaucoup moins diversifié dans le tertiaire puisque 34 % des salariés postés y travaillent dans un établissement qui ne pratique que le système d'équipe en continu.

Valérie LE CORRE
(DARES).

— Bibliographie —

Bloch-London C., Delort A., Le Corre V., « La durée du travail en 1994 », *Premières Synthèses*, n° 97.07-27.3.

Le Corre V., « Les heures supplémentaires, le chômage partiel et la modulation du temps de travail : trois modes d'ajustement au volume d'activité des entreprises », *Premières Synthèses*, n° 98.07-30.2.

L'ENQUÊTE

Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête spécifique réalisée à la fin de l'année 1994 par voie postale dans le cadre des enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO), effectuées auprès des établissements de plus de 10 salariés (63 500 établissements). 34 700 questionnaires ont pu être exploités. L'échantillon utilisé est représentatif de l'ensemble des activités économiques à l'exclusion principalement de l'agriculture, des administrations et des services publics.

Cette enquête, réalisée tous les quatre ans entre 1982 et 1994, abordait plusieurs thèmes : durée du travail du personnel permanent à temps complet ne travaillant pas en équipes successives, heures supplémentaires, fermeture des établissements, chômage partiel et temps réduit indemnisé de longue durée, modulation et annualisation du temps de travail, travail en équipe et enfin temps partiel. Les questions sur le temps réduit indemnisé de longue durée, l'annualisation du temps de travail et le temps partiel ont été introduites pour l'enquête de 1994.

Le changement de nomenclature d'activité entre l'enquête de 1990 et celle de 1994, à l'occasion du passage de la NAP à la NAF, rend toute comparaison sectorielle hasardeuse. De ce fait, les informations communiquées sont plutôt de nature structurelle et constitueront le premier point d'une nouvelle série. L'analyse de l'évolution du recours au travail posté selon le secteur d'activité, de même que celle de l'évolution des systèmes d'équipes à l'intérieur d'un même secteur, n'ont donc pas été menées ici.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepsant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.